



# CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 28 AOÛT 2017, À 20 h, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

#### **SONT PRÉSENTS:**

M. Claude Martel Maire Conseiller Sébastien Langlois М M. Réjean Girard Conseiller Conseiller M. Alain Charest Mme Carole Deschênes Conseillère Yves Montigny Conseiller M Mme Léa Thibault Conseillère M. Yvon Boudreau Conseiller

#### **POSTE VACANT:**

Sainte-Amélie Conseiller

#### **SONT AUSSI PRÉSENTS:**

M. François Corriveau Directeur général

Mme Annick Tremblay Greffière

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Claude Martel, constatant quorum, ouvre la séance à 20 h.

# 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 2017-253

Rés. 2017-254

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance en reportant l'adoption du règlement prévu à l'item 7.3 lors d'une prochaine séance.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

# 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2017

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017, à 20 h, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 4 juillet 2017, à 20 h, au 19, avenue Marquette.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



#### 4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

# 4.1 Comité général du 21 août 2017

#### 4.1.1 Création d'un poste de commis gestion de plateaux

Rés. 2017-255

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2017-18 afin de procéder à la création d'un poste permanent de commis gestion de plateaux au Service des arts, de la culture et du tourisme et au Service des loisirs et sports, le tout selon la convention collective du Syndicat des employées et employés de bureau et loisirs

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.1.2 Abolition de postes - Service des loisirs et sports

Rés. 2017-256

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2017-19 afin de procéder à l'abolition de deux postes faisant partie de la convention collective des employées et employés de bureau et loisirs, soit le poste de secrétaire et un poste de préposé à l'entretien du Service des loisirs et sports.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 4.1.3 Demande de l'ouverture de la pêche au bar rayé

Considérant la présence massive du bar rayé sur la Côte-Nord du fleuve Saint-Laurent;

Considérant l'explosion de prise accidentelle du bar rayé lors de la pêche sportive;

**Considérant** l'impact négatif de cette présence sur l'ensemble de nos espèces indigènes tels les truites de mer, le saumon atlantique, l'éperlan arc-en-ciel et autres espèces vulnérables:

Rés. 2017-257

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2017-14 et de demander au ministre provincial, monsieur Luc Blanchette, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et au ministre fédéral, monsieur Dominic LeBlanc, du ministère des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, l'ouverture de la pêche au bar rayé.

Il est également résolu de demander l'appui des municipalités de la Côte-Nord et aux autres acteurs impliqués et de transmettre copie de cette résolution aux députés provinciaux et fédéraux de la région Côte-Nord.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4 Nomination d'un nouveau membre du comité consultatif d'urbanisme

Rés. 2017-258

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau Appuyé par : le conseiller Réjean Girard



De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2017-20 et de procéder à la nomination de madame Véronique Poulin en tant que membre citoyenne siégeant au sein du comité consultatif d'urbanisme.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 4.1.5 Remplacement de la résolution 2011-208 - Représentants de la Ville auprès des diverses instances judiciaires

Considérant les articles 88 et 542 du Code de procédure civile;

**Considérant** que seuls les officiers, dirigeants et employés peuvent représenter une personne morale telle que la Ville de Baie-Comeau devant les diverses instances judiciaires dont, entre autres, la Division des petites créances, la Cour supérieure et la Régie du logement;

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2017-60 et d'autoriser, sans restreindre la généralité des articles 88 et 542 du Code de procédure civile, le directeur général, la greffière, l'avocat municipal, la trésorière, le directeur des travaux publics et services techniques, ou leur remplaçant, à représenter la Ville de Baie-Comeau dans toute poursuite devant la Cour du Québec, incluant la Division des petites créances, la Cour supérieure et la Régie du logement.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4.1.6 Cession partie du lot 4 680 869 - CPE au Boisé

Rés. 2017-260

Rés. 2017-259

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2017-61 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer tout document relatif à la cession à titre gratuit d'une partie du lot 4 680 869, circonscription foncière de Saguenay, par le CPE au Boisé en faveur de la Ville.

Tous les honoraires et déboursés professionnels sont aux frais de la Ville.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 4.1.7 Remplacement de la résolution 2014-326 - Vente du lot 5 719 158 - 108, avenue Champlain

Rés. 2017-261

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2017-62 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer tout document relatif à la vente du lot 5 719 158, circonscription foncière de Saguenay, en faveur de la compagnie 9064-1499 Québec inc., sans garantie légale.

Ce lot est situé à l'arrière du 108, avenue Champlain et représente une superficie de 85,2 m². Le prix de vente est fixé à 4 \$ le m² plus les taxes applicables. Tous les honoraires et déboursés professionnels sont aux frais de l'acquéreur.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



4.1.8 Cession du lot 5 794 498 par les Chevaliers de Colomb de Baie-Comeau - Conseil 3094

Rés. 2017-262

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2017-63 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer tout document relatif à la cession à titre gratuit du lot 5 794 498, circonscription foncière de Saguenay, par les Chevaliers de Colomb de Baie-Comeau - Conseil 3094 en faveur de la Ville

Tous les honoraires et déboursés professionnels sont aux frais de la Ville.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.9 Renouvellement - Procureurs à la cour municipale commune de Baie-Comeau pour l'année 2017-2018

Rés. 2017-263

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2017-64 et de mandater Me Maxime Caron, avocat, ainsi que Me Jessica Bilodeau, avocate substitute, pour agir à titre de procureurs à la cour municipale commune de Baie-Comeau pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 1<sup>er</sup> juin 2018, et ce, aux mêmes conditions que pour l'année 2017.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.10 Révocation de la nomination de Me Brigitte Bhérer comme procureure à la cour municipale commune de Baie-Comeau

Rés. 2017-264

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2017-65 et de demander au Directeur des poursuites criminelles et pénales de révoquer la nomination de Me Brigitte Bhérer pour le représenter devant la cour municipale commune de Baie-Comeau.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.1.11 Demande d'exemption de taxes - Maison de la faune

Rés. 2017-265

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2017-66 voulant que la Municipalité signifie à la Commission municipale du Québec qu'elle s'en remet à son évaluation pour statuer sur la recevabilité de la demande d'exemption de la taxe foncière déposée par la Maison de la faune et que l'organisme démontre à l'audience que l'activité exercée dans son immeuble situé au 3503, boulevard Laflèche respecte les conditions prévues à la Loi sur la fiscalité municipale.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4.1.12 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2017-266

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau Appuyé par : le conseiller Réjean Girard



De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2017-59 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de juin 2017.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4.1.13 Approbation de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2017-267

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2017-28 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de juin 2017.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4.1.14 Listes de comptes 2017-20, 2017-21, 2017-22, 2017-23, 2017-24, 2017-25, 2017-26, 2017-27 et 2017-28

Rés. 2017-268

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2017-29 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2017-20, 2017-21, 2017-22, 2017-23, 2017-24, 2017-25, 2017-26, 2017-27 et 2017-28 pour les périodes 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.2 Comité général du 28 août 2017

4.2.1 Politique de développement durable de la Ville de Baie-Comeau 2017-2027

Rés. 2017-269

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du coordonnateur aux communications et au service à la clientèle portant le numéro CO2017-10 et d'approuver la Politique de développement durable de la Ville de Baie-Comeau 2017-2027.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2 Cession du lot 3 210 162 par la Ville de Baie-Comeau à la Société d'expansion de Baie-Comeau

Rés. 2017-270

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2017-68 et de procéder à la cession par la Ville de Baie-Comeau à la Société d'expansion de Baie-Comeau du lot 3 210 162, circonscription foncière de Saguenay.

L'acte de cession est à titre gratuit, sans garantie légale. Tous les frais et honoraires professionnels seront payés par la Société d'expansion de Baie-Comeau.



Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de cession ainsi que tout document nécessaire à cette transaction.

La transaction aura lieu uniquement lorsque la cession entre la Société de développement de Baie-Comeau et la Ville sera complétée.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.2.3 Obtention de servitude - Avenue De Maisonneuve - Lot 5 914 076

Rés. 2017-271

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2017-71 afin d'obtenir une servitude sur le lot 5 914 076 permettant la présence des infrastructures appartenant à la Ville, leur entretien et l'accès à celles-ci. Tous les honoraires professionnels sont à la charge de la Ville.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de servitude et tous les documents nécessaires à cette transaction.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4.2.4 Demande d'aide financière - Hockey junior Baie-Comeau

Rés. 2017-272

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice à la vérification comptable portant le numéro VC2017-09 et d'accorder à Hockey Junior Baie-Comeau une avance de fonds additionnelle de 150 000 \$ afin de permettre d'assurer la liquidité nécessaire au bon fonctionnement de la saison 2017-2018.

Le versement de l'avance devra faire l'objet d'un addenda au protocole d'entente et prévoir le remboursement au plus tard à la fin de la saison 2019-2020, à la suite de l'analyse du cycle de rentabilité.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4.2.5 Appel d'offres 2017-17 - Acquisition d'un camion échelle usagé

Rés. 2017-273

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2017-10 et d'accorder le contrat à Techno-Feu inc. pour l'achat d'un camion échelle usagé au montant de 862 197,53 \$, taxes incluses, le tout découlant de l'appel d'offres 2017-17.

Ce montant sera financé à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de dix (10) ans.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.6 Plan d'action - Élimination des rejets d'eaux usées attribuables aux raccordements inversés

Rés. 2017-274

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny Appuyé par : le conseiller Alain Charest



De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2017-16 et d'adopter le plan d'action pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales de la ville de Baie-Comeau. Il est également résolu de transmettre ce plan d'action et l'échéancier de réalisation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.7 Appel d'offres 2017-15 - Services professionnels en ingénierie - Réfection station de pompage SP-7 et remplacement des surpresseurs et dégrilleurs mécaniques aux stations Mingan et Marquette

Rés. 2017-275

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2017-17 et de retenir les services de la firme Groupe-conseil TDA inc., au montant de 91 170,03 \$ taxes incluses, le tout découlant de l'appel d'offres 2017-15. Ce montant sera puisé à même le règlement d'emprunt 2016-905 concernant la réfection de la station de pompage SP-7 et des étangs Marquette et Mingan.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.8 Engagement de la Ville - Remise en état infrastructures du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - Lien d'aqueduc secteur est

Rés. 2017-276

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2017-18 et de confirmer au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports l'engagement de la Ville à remettre en état les infrastructures du Ministère à la suite des travaux liés au contrat du lien d'aqueduc du secteur est, et ce, sans aucuns frais pour ce dernier.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4.2.9 Appel d'offres INV2017-16 - Acquisition d'une souffleuse amovible usagée

Rés. 2017-277

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2017-29 et d'accorder le contrat de fourniture d'une souffleuse amovible usagée à J. A. Larue inc. pour un montant de 99 999,51 \$, taxes incluses, le tout découlant de l'appel d'offres INV2017-16 et de procéder à la publication de l'appel d'offres pour le financement par crédit-bail de cet équipement.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.10 Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 33, avenue Laurier

Considérant que la restauration du bâtiment répond à l'objectif du règlement qui consiste à assurer le respect de l'intégrité du bâtiment et de contribuer au caractère de l'ensemble patrimonial;



**Considérant que** l'agrandissement du bâtiment principal sur deux (2) étages en cour arrière répond à l'objectif du règlement qui consiste à respecter le caractère propre du bâtiment par l'intégration des travaux d'agrandissement;

Considérant que l'agrandissement du bâtiment principal sur un étage en cour avant répond à l'objectif du règlement qui consiste à respecter le caractère propre du bâtiment par l'intégration des travaux d'agrandissement;

Rés. 2017-278

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2017-23 et d'accepter la demande concernant le Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la résidence sise au 33, avenue Laurier, le tout selon les plans déposés lors de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 16 août 2017 et permettant :

- la restauration du bâtiment principal par un changement complet du revêtement extérieur et des fenêtres;
- l'agrandissement du bâtiment principal sur deux (2) étages en cour arrière;
- l'agrandissement du bâtiment principal sur un étage en cour avant.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 4.2.11 Approbation d'une dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2017-279

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro Tl2017-04 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de juin 2017.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 4.2.12 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du mercredi 16 août 2017

Rés. 2017-280

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2017-24 et d'accepter, pour dépôt, le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mercredi 16 août 2017.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4.2.13 Fin de probation et de contrat

Rés. 2017-281

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite à la recommandation du directeur général et de constater l'échec de la période de probation de l'employé 3174 et de mettre fin à son contrat de travail.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.



#### 6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

#### 7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

7.1 Règlement 2017-922 modifiant le Règlement 2017-917 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau

**Considérant** l'adoption du Règlement 2017-917 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau;

**Considérant que** le conseil municipal désire modifier ce règlement afin d'apporter des modifications à l'Annexe 4 - Tarifs biénergie BT, Section 1 - Généralités;

**Considérant qu**'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 19 juin 2017;

**Considérant qu**'un projet de règlement a été adopté lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 4 juillet 2017;

Rés. 2017-282

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

D'adopter le Règlement 2017-922 modifiant le Règlement 2017-917 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 7.2 <u>Règlement 2017-923 modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau</u>

**Considérant** l'adoption du Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau le 16 mai 2011;

Considérant que le conseil municipal désire modifier ce règlement afin d'y apporter certaines modifications;

**Considérant qu**'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 19 juin 2017;

**Considérant qu**'un projet de règlement a été adopté lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 4 juillet 2017;

Rés. 2017-283

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

D'adopter le Règlement 2017-923 modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

# 7.3 Règlement 2017-924 établissant un programme d'aide aux artistes établis au centre-ville place La Salle

Les membres du conseil ont décidé de reporter l'adoption de ce règlement à une séance ultérieure.



#### 7.4 Règlement 2017-925 sur les compteurs d'eau

**Considérant que** dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) exige l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles industriels, commerciaux et institutionnels:

**Considérant que** le MAMOT exige également que la Ville effectue un échantillonnage afin d'évaluer la consommation d'eau dans les immeubles résidentiels par le biais de l'installation de compteurs d'eau sélectionnés aléatoirement;

**Considérant qu**'une tarification devra être établie concernant la consommation d'eau potable des immeubles industriels, commerciaux et institutionnels;

**Considérant qu**'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 15 mai 2017;

**Considérant qu**'un projet de règlement a été adopté lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 4 juillet 2017;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest Appuyé par : le conseiller Yves Montigny

D'adopter le Règlement 2017-925 sur les compteurs d'eau.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 7.5 <u>Règlement 2017-926 modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement</u>

**Considérant** l'adoption du Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement le 20 janvier 1997;

**Considérant qu**'il y a lieu de modifier le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement afin de modifier l'article 16 concernant la limite de vitesse de 30 km/h;

**Considérant qu**'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 4 juillet 2017;

**Considérant qu**'un projet de règlement a été adopté lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 4 juillet 2017;

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois Appuyé par : le conseiller Yves Montigny

D'adopter le Règlement 2017-926 modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 7.6 Adoption d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

D'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6976

Rés. 2017-284

Rés. 2017-285

Rés. 2017-286



7.7 Adoption d'un projet de règlement pour fourniture et installation des compteurs d'eau et du système de lecture d'antennes radio pour véhicules - Emprunt de 862 380 \$

Rés. 2017-287

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

D'adopter le projet de règlement pour la fourniture et l'installation des compteurs d'eau et du système de lecture d'antennes radio pour véhicules - Emprunt de 862 380 \$.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 8. AVIS DE MOTION

8.1 <u>Projet de règlement modifiant le Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives</u>

Le conseiller Alain Charest donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives.

8.2 Projet de règlement pour fourniture et installation des compteurs d'eau et du système de lecture d'antennes radio pour véhicules - Emprunt de 862 380 \$

La conseillère Carole Deschênes donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement pour la fourniture et l'installation des compteurs d'eau et du système de lecture d'antennes radio pour véhicules, décrétant un emprunt de 862 380 \$.

#### 9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

# 10. FERMETURE DE LA SÉANCE

Rés. 2017-288

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 20 h 30.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

CLAUDE MARTEL	ANNICK TREMBLAY
MAIRE	GREFFIÈRE